*(Ceci est une synthèse des informations les plus importantes qui figureront dans la convention signée entre Alsace Cinémas et l’utilisateur de la Table Mashup).*

**UTILISATION**

La Table Mashup ne peut être manipulée que par des encadrants ayant suivi la formation spécifique. La structure utilisatrice s’engage à faire respecter cette clause au sein de son personnel.

La structure utilisatrice s’engage à posséder une assurance responsabilité civile, en cas de dégâts causés sur la Table Mashup par son personnel, et de manière générale pour les risques corporels et spéciaux liés à leur activité.

Il est entendu que tout dommage résultant d’une utilisation non-conforme du matériel et non-couvert par cette garantie pourra entraîner la responsabilité de l’utilisateur.

**COUT**

Le tarif de location est de 50€ HT la journée.

Un chèque de caution de 500€ devra être déposé par l’utilisateur à la signature de la convention, en garantie d’éventuelles dégradations du matériel.

La caution ne lui sera rendue qu’après vérification par Alsace Cinémas que le matériel retourné est complet et parfaitement fonctionnel.

**TRANSPORT**

La Table Mashup est le bien d’Image’Est (Pôle lorrain d’éducation aux images). Dans le cadre d’une convention signée entre Image’Est et Alsace Cinémas, la Table Mashup peut être louée via Alsace Cinémas par des structures alsaciennes.

Alsace Cinémas s’engage à faire venir la Table Mashup sur le territoire alsacien, pendant les périodes de réservation choisies par les utilisateurs concernés.

Sauf cas particulier \* qui sera notifié par Alsace Cinémas à l’utilisateur, l’enlèvement et le retour du matériel se fait impérativement depuis et vers les locaux d’Alsace Cinémas, à la Maison de l’Image à Strasbourg.

Si des arrangements particuliers sont trouvés entre les structures qui louent la table sur des périodes consécutives, ces dernières sont priées de faire valider au préalable par Alsace Cinémas les mouvements du matériel. Les deux utilisateurs concernés devront procéder ensemble à l’état du matériel contradictoire de manière régulière et signaler à Alsace Cinémas toute irrégularité.

\* Cas particuliers des déplacements de la table pour le dernier semestre 2017 :

La MCL de Gérardmer donne son accord pour chercher la Table Mashup à Rixheim, le 27 ou 28/10.

Le 31/10 en fin d’après -midi, Alsace Cinémas (qui est déjà en route pour aller chercher la table à Gérardmer) peut déposer la Table au CSC Camille Claus, sur demande de celui-ci.

**ETAT DES LIEUX DU MATERIEL**

Un état du matériel contradictoire établi au moment de l’enlèvement du Matériel est joint en annexe du présent Contrat (« Etat du matériel »).

De même, un état similaire du Matériel sera établi au moment de sa restitution.